



VALIDATION du RPQS « exercice 2016 »

**Concernant les anciens SPANC
de Haute Charente et du Confolentais
sur chacun de leur ancien secteur respectif.**

Un rapport par secteur validé par la nouvelle entité,
la Communauté de Communes
de Charente Limousine

Document établi le 4 mai 2017

Description de la nouvelle entité :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes du Confolentais et de Haute-Charente ont fusionné pour former la Communauté de Communes de Charente-Limousine.

Situé au Nord-Est du département de la Charente, au carrefour de la Vienne de la Haute-Vienne et de la Dordogne, le territoire rural communautaire couvre 62 communes, Ce qui représente 35 972 habitants pour une densité de population assez faible, de l'ordre de 26 hab/ km². Le nombre de foyers fiscaux s'élève à 21 178. La population âgée de plus de 60 ans représente le tiers de la population locale.

Le territoire est découpé en deux bassins versants, celui de la Vienne au nord-est et de la Charente à l'ouest et au sud.

La Communauté de Communes est donc administrée par deux agences de l'eau, l'agence Adour-Garonne et l'agence Loire-Bretagne sur chacun de leur secteur respectif.

Le SPANC de Charente-Limousine gère plus de 11 000 installations d'assainissement non collectif, sur 2 antennes et 5 secteurs.



Siège
8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS
Fax : 05.45.85.58.38

Espace Haute Charente
65, route Nationale
16270 ROUMAZIERES-LOUBERT
Fax : 05.45.71.70.04

Rapport annuel

Communauté de Communes de Haute-Charente

Prix & Qualité

service de l'assainissement non collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2016

Document établi
le 4 mai 2017

Sommaire

■ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■ ACTIVITES DU SERVICE.....	4
■ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	5
■ RECETTES D'EXPLOITATION.....	7
■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	7
■ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	8
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	9
■ ETAT DE LA DETTE.....	9
■ AMORTISSEMENTS REALISES	9

■ **Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif**

■ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

La Communauté de Communes de HAUTE CHARENTE regroupe les communes de :
BEAULIEU SUR SONNETTE, BRIGUEUIL, CHABANAIS, CHABRAC, CHASSENEUIL
sur BONNIEURE, CHASSENON, CHERVES CHARETALRS, CHIRAC, ETAGNAC,
EXIDEUIL SUR VIENNE, GENOUILLAC, GRAND MADIEU, LESIGNAC DURAND, LE
LINDOIS, ROUMAZIERES-LOUBERT, LUSSAC, MASSIGNAC, MAZEROLLES,
MAZIERES, MONTEMBOEUF, MOUZON, NIEUIL, PARZAC, LA PERUSE, LES PINS,
ROUSSINES, PRESSIGNAC, ST CLAUD, ST LAURENTE DE CERIS, ST MARY, ST
QUENTIN SUR CHARENTE, SAULGOND, SAUVAGNAC, SUAUX, SURIS,
VERNEUIL, VITRAC SAINT VINCENT ;

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé
par l'article L2224-8 du CGCT.

■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en régie.

■ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		nombre de points	points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
➔	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
➔	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
➔	+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	30
➔	+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	
	TOTAL	140	100

■ ACTIVITES DU SERVICE

Prestation	2015	2016	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	194	219	+12,9 %
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	182	165	-10,3 %
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	1322	1334	+0,9 %
<i>Dont Contrôle à la demande du propriétaire (vente)</i>	<i>148</i>	<i>132</i>	<i>+10,8 %</i>
Avis sur certificat d'urbanisme	118	116	-1,7%

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est les suivantes :

Date de la délibération	Objet
17/12/2014	SPANC redevances assainissement non collectif

Le service est assujetti à la TVA dont le taux est 10 %.

Communauté de Communes de HAUTE CHARENTE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2016

tarif domestique de la Communauté de communes

■ TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Evolution du tarif de l'assainissement non collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de la collectivité	Contrôle de conception et de réalisation (installation neuve)	208,54 €	208,54 €	0,00 %
Prestations TTC (TVA à 10 %)	Contrôle de conception et de réalisation (installation existante)	100€	100€	0,00 %
	Contre-visite sur installation existante	51,40 €	51,40 €	0,00 %
	Contrôle périodique de bon fonctionnement	110 €	110 €	0,00 %
	Contrôle dans le cadre de transaction immobilière	110 €	110 €	0,00 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2015	2016	Variation
Produit d'exploitation	141 221,23€	142 319,70 €	+0,8 %
Subvention agence de l'eau	42 862,00 €	82 600 € *	+92,7 %
TOTAL	184 083,23 €	224 919,70 €	

(*) Perception d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'animation du programme d'aide financière à la réhabilitation des assainissements non collectifs

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2015	2016	Variation
Rémunération du personnel	148 932,95 €	163 304,93 €	+9,6 %
Charges à caractère générale	15 539,88 €	17 486, 91 €	+12,5 %

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2015	2016	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	1183	1330	+12,4 %
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3142	3446	+9,7 %
<i>dont nombre d'installations à réhabiliter en cas de vente</i>	Non spécifié	2001	
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	4325	4776	-8,5%
nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	6747	7422	+1 %
Taux de conformité [%]	64,1 %	64,3 %	-10 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement non collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Non concerné

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette n'est pas connu à ce jour.

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	3706 €	5282 €

Rapport annuel

Communauté de Communes du CONFOLENTAIS

Prix & Qualité

service de l'assainissement non collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

**EXERCICE
2016**

Document établi
le 4 mai 2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	ACTIVITES DU SERVICE.....	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	RECETTES D'EXPLOITATION	6
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	6
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	7
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	8
■	ETAT DE LA DETTE.....	8
■	AMORTISSEMENTS REALISES	8
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	8

■ **Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif**

■ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

La Communauté de Communes du CONFOLENTAIS regroupe les communes de ABZAC, ALLOUE, AMBERNAC, ANSAC SUR VIENNE, BENEST, BOUCHAGE (LE), BRILLAC, CHAMPAGNE-MOUTON, CHASSIECQ, CONFOLENS, EPENEDE, ESSE, HIESSE, LESSAC, LESTERPS, MANOT, MONTROLLET, ORADOUR FANAIS, PLEUVILLE, SAINT CHRISTOPHE, SAINT COUTANT, SAINT MAURICE DES LIONS, TURGON, VIEUX-CERIER (LE) et VIEUX-RUFFEC.

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en régie.

■ **INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

		nombre de points	points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
→	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
→	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
→	+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	30
→	+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	
	TOTAL	140	100

■ **ACTIVITES DU SERVICE**

Prestation	2015	2016	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	93	86	-7.5 %
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	66	101	+ 53 %
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	300	331	+10.3 %
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	81	76	-6.2 %
Avis sur certificat d'urbanisme	65	54	-16,9 %

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
25/11/2015	SPANC redevances assainissement non collectif

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

Communauté de Communes du CONFOLENTAIS

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2016

tarif domestique de la Communauté de communes

■ TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Evolution du tarif de l'assainissement non collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de la collectivité Prestations en € HT	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	74,00	76,00	+2,7 %
	Diagnostic à la demande des propriétaires	95,00	95,00	0,00 %
	Contrôle conception réalisation installation nouvelle [€/unité]	200,00	200,00	0,00 %

■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE AU COURS DE L'ANNEE 2016

Le tarif de l'assainissement a évolué au cours de l'année 2016, les dates d'application sont les suivantes :
du 1^{er} janvier au 30 avril 2016
du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2016

	Désignation	du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2016	du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2016
Part de la collectivité [€ HT]	Contrôle de conception installation nouvelle	200,00	200,00
	Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	0,00	0,00
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	74,00	76,00
	Contrôle lors d'une transaction immobilière	95,00	95,00

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Produit d'exploitation	44 193,00 €	43 989,00 €	-0.46 %
Subvention agence de l'eau	7 514,00 €	18 548,00 €	+93 %
TOTAL	51 707 €	62 537 €	+20,9 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2015	2016	Variation
Rémunération du personnel	65 144,90 €	64 559,04	-0.96 %
Charges à caractère général	8446,90 €	5279,05 €	-37,5 %

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2015	2016	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	Non spécifié dans le même cadre	612	
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	Non spécifié dans le même cadre	1342	
<i>dont nombre d'installations à réhabiliter en cas de vente</i>	Non spécifié dans le même cadre	602	
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	2147	1964*	-8.5%
nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	3714	3779	+1.7 %
Taux de conformité [%]	57,8 %	52 %	-10 %

(*) Un certain nombre d'installation contrôlé pour la première fois avant le 27 avril 2012 (date de publication du nouvel arrêté régissant le contrôle) voit leur avis réévalué lors du 2^{ème} passage.

■ **Financement des investissements du service de l'assainissement non collectif**

■ **TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE**

Non concerné

■ **ETAT DE LA DETTE**

L'état de la dette n'est pas connu à ce jour.

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	5 954,86 €	3 981,29 €	3 981,29 €	2 457,32 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Poursuivre le programme d'aide à la réhabilitation des assainissements non collectif proposé par les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne.